



Le traitement du régime verbal dans les dictionnaires faits au Québec : perspectives théoriques et didactiques

Ophélie Tremblay, Dominic Anctil

DANS **ÉLA. ÉTUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE** 2018/1 (N° 189), PAGES 85 À 99
ÉDITIONS **KLINCKSIECK**

ISSN 0071-190X

ISBN 9782252041642

DOI 10.3917/ela.189.0085

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-ela-2018-1-page-85.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Klincksieck.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LE TRAITEMENT DU RÉGIME VERBAL DANS LES DICTIONNAIRES FAITS AU QUÉBEC : PERSPECTIVES THÉORIQUES ET DIDACTIQUES

Résumé : Cet article porte sur la description du régime verbal dans trois dictionnaires faits au Québec : Antidote, Usito et le Multidictionnaire. L'analyse d'un corpus de 28 verbes a permis de mettre en évidence certaines lacunes des dictionnaires quant au traitement lexicographique du régime verbal. Ces observations nous conduisent à formuler des recommandations tant pour la conception des dictionnaires que pour la formation à leur consultation.

1. INTRODUCTION

La question de l'interaction entre sens et syntaxe en enseignement de la langue fait partie de nos réflexions professionnelles et scientifiques depuis plusieurs années. Nos expériences respectives à titre de formatrice et de formateur de futurs enseignants en enseignement du français nous ont en effet permis de constater l'atout que peut représenter une bonne compréhension des interactions sémantique-syntaxe dans l'appropriation des accords morpho-syntaxiques et dans la prise en compte de certains phénomènes linguistiques à l'interface du lexique et de la syntaxe. Cette double perspective, combinant à la fois l'étude du lexique et de la grammaire, est néanmoins peu présente dans les cours de français dispensés au Québec. En effet, c'est la « nouvelle grammaire » (Boivin, Pinsonneault, 2008 ; Chartrand, 1996 ; Nadeau, Fisher, 2006), produit des modèles générativistes, qui est mise de l'avant dans les programmes ministériels, le matériel didactique et la formation des élèves et des futurs maîtres du primaire et du secondaire en français. Par exemple, alors que l'identification des structures syntaxiques reposait autrefois sur des questions du type *Qui est-ce qui ?*, *Où ?*, *Comment ?*, *À qui/à quoi ?* et autres *Pour qui/pour quoi ?*, la grammaire nouvelle privilégie l'application de manipulations syntaxiques (déplacement, remplacement, effacement, ajout/encadrement), censées permettre d'éviter les anciennes « dérives » liées à une approche plus sémantique de l'analyse de la phrase. Or, malgré l'implantation de la grammaire nouvelle, les étudiants peinent toujours à mener efficacement des analyses syntaxiques et continuent d'éprouver de sérieux problèmes en ortho-

graphe grammaticale et dans la maîtrise de la langue en général (Lefrançois, Laurier, Lazure, Claing, 2008). Ces difficultés ont selon nous en partie à voir avec l'évacuation complète, en nouvelle grammaire, de ce qui relève de la sémantique et avec l'absence de mise en relation entre sens et syntaxe.

Par exemple, lorsque l'on juge de la grammaticalité d'une phrase, c'est souvent à partir d'intuitions liées au sens. Prenons la phrase *Émile tend un crayon à sa sœur*. Si cette phrase est grammaticale, ce n'est pas simplement parce qu'elle contient un groupe nominal et un groupe verbal – comme le commande le modèle de la phrase de base, central en grammaire nouvelle –, mais bien parce que la phrase est construite conformément à la structure sémantico-syntaxique du verbe TENDRE (*X tend Y à Z*). Le jugement porté sur la grammaticalité se réalise donc ici sur la base de connaissances lexicales, et de connaissances concernant le verbe en particulier. Néanmoins, à notre connaissance, de telles considérations ne sont pratiquement jamais évoquées dans l'enseignement de la syntaxe. Comme le souligne Meleuc (2000 : 65) :

Le savoir syntaxique visant la construction, le partage entre éléments obligatoires et éléments facultatifs et le concept de complétude est explicité, tandis que le savoir lexical visant le verbe est implicite et ne reçoit d'ailleurs pas de traitement ultérieur isolable. [...] Le verbe est en quelque sorte tout proche, à portée immédiate de vue, mais laissé hors champ.

Par ailleurs, bon nombre d'erreurs linguistiques commises en production écrite découlent d'une méconnaissance des structures régies par les verbes employés. C'est le constat auquel parviennent Garcia-Debanç, Gangneux (2015) au terme d'un projet sur la sémantique et l'usage des verbes de déplacement au primaire, dans lequel ils ont répertorié plusieurs constructions verbales erronées : *errer la forêt, accéder le haut, parvenir le haut, déraiper l'escalier, dégringoler l'arbre...* Plus précisément encore, l'analyse de 103 productions écrites d'étudiants en formation à l'enseignement d'une université québécoise a montré que les problèmes relevant du non-respect de la structure actancielle d'une unité lexicale ou de l'usage d'une mauvaise préposition représentaient plus de 27 % des 391 erreurs lexicales relevées (Anctil, 2005). Une étude similaire, portant cette fois sur les productions écrites d'élèves de 3^e secondaire (14-15 ans), a révélé que les erreurs lexicosyntaxiques (construction erronée d'un complément, notamment par l'emploi d'une mauvaise préposition régie ; non-respect du caractère transitif direct ou indirect d'un verbe ; omission d'un complément obligatoire, etc.) concernaient pour la plupart des verbes et représentaient 11 % des 1 144 erreurs lexicales observées dans un corpus de 300 textes (Anctil, 2010). En voici trois exemples :

- *Le chef s'empressa à [d'] aller chercher cette formule dans une gigantesque bibliothèque.*
- *... les techniques publicitaires utilisées pour attirer [inciter, pousser] les gens à acheter.*
- *Le jour vint succéder [succéder à] la nuit.*

Les écrits analysés dans les études de Anctil (2005 ; 2010) ont été produits à l'intérieur de contextes où l'emploi du dictionnaire était autorisé¹, ce qui aurait théoriquement pu permettre aux scripteurs d'éviter les erreurs commises, le dictionnaire devant normalement fournir les informations relatives au régime des verbes. Toutefois, ces informations ne sont pas présentées de façon systématique dans les ouvrages de référence. C'est précisément à cette question que nous nous intéressons dans cette contribution, afin de voir comment le régime verbal est décrit dans les articles de dictionnaires, et comment ces derniers outillent (ou non) les scripteurs et les apprenants dans la compréhension de la structure sémanticosyntaxique des verbes et des usages contraints qui en découlent.

L'article se divise en trois sections. Nous présenterons tout d'abord le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre étude, celui de la théorie Sens-Texte. Nous exposerons ensuite le corpus de verbes à l'étude et la démarche d'analyse d'articles lexicographiques provenant de trois dictionnaires québécois. Les observations issues de cette analyse nous permettront enfin de décrire les forces et les limites de chaque ouvrage dans la description du régime verbal et de proposer quelques pistes d'amélioration des informations présentées dans les dictionnaires, dans une perspective didactique.

2. La description lexicographique dans le modèle Sens-Texte

La théorie Sens-Texte (Mel'čuk, 1997) postule que l'activité du locuteur est centrale dans le fonctionnement de la langue. Elle adopte donc pour la description linguistique la voie de la **synthèse**, en décrivant ce que fait le producteur du message : s'exprimer et « produire du sens » à l'aide des moyens linguistiques de sa langue. Une telle façon de concevoir la langue distingue la théorie Sens-Texte (ci-après TST) d'autres théories linguistiques, qui adoptent plutôt la voie de **l'analyse**, soit de décrire le fonctionnement de la langue du point de vue du récepteur du message en prenant le « texte » comme point de départ de la description.

L'analyse et la description des unités lexicales, unités porteuses de sens linguistique par excellence, occupent par conséquent une place centrale dans l'approche Sens-Texte (alors que les approches grammaticales s'intéressent d'abord à la description de la phrase). La branche lexicographique de la théorie est d'ailleurs extrêmement développée et encadre la production du *Dictionnaire explicatif et combinatoire* (Mel'čuk, 1984-1993), ainsi que de ressources lexicales variées (Polguère, 2014 ; Mel'čuk, Polguère, 2007). La description lexicographique nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de cet article, car c'est au moment de décrire les unités lexicales qu'il faut dégager leur structure prédicative, lieu de rencontre entre sens et syntaxe.

1. Ce qui ne signifie pas pour autant que les élèves aient eu recours aux ouvrages à leur disposition.

2. 1. Le verbe comme prédicat sémantique

« Être un prédicat sémantique » est une propriété d'une unité lexicale telle que le sens de celle-ci correspond à un sens dit « liant », qui dénote un fait. Il peut s'agir d'une action (PLEURER, COURIR, DISCUTER), d'une caractéristique (BON SENS, PARESSEUX), d'un état (AIMER, DÉTESTER, RESENTIR), ou encore d'un évènement (MOURIR, NAÎTRE) (Polguère, 2016)². Plus spécifiquement, ce « sens liant » est un sémantème qui a la capacité de gouverner d'autres sémantèmes à l'intérieur d'une structure sémantique, un peu comme un tube de jonction réunit les pôles d'une tente pour former le squelette porteur de celle-ci, selon l'analogie proposée par Mel'čuk, Clas, Polguère (1995 : 76). Les sémantèmes de cette structure sémantique sont appelés « actants sémantiques »³ et renvoient aux participants de la situation dénotée par une unité lexicale. Par exemple, si on tente de se faire une image mentale de la situation qu'évoque le verbe DONNER, on imaginera au moins deux personnes (celle qui donne et celle qui reçoit) et un « accessoire » (ce qui est donné). Afin de représenter la structure des prédicats sémantiques, on fait appel à la forme propositionnelle, une formule comportant des variables, celles-ci identifiant les actants sémantiques en présence : 'X donne Y à Z'.

Les verbes sont typiquement des prédicats sémantiques. Un verbe contrôle en effet systématiquement au moins un actant sémantique, qui correspond syntaxiquement à son sujet : 'X pleure', 'X se réveille', 'X crie', etc. On trouve dans la langue des verbes à deux ('X répare Y'; 'X mord Y'), trois ('X remercie Y pour Z'; 'X ordonne Y à Z'), quatre actants sémantiques ('X vend Y à Z pour un montant W'; 'X emprunte Y à Z pour la durée W') ou plus.

Pour décrire le sens d'une unité lexicale à l'intérieur d'une définition lexicographique, on doit mettre sa structure prédicative en évidence. L'identification des actants sémantiques s'accompagne du « typage » de ces derniers – qui permet d'en identifier les contraintes sémantiques d'emploi (**individu X, objet Y, lieu Z**, etc.) –, puis d'une description de la façon dont ces actants s'actualisent en syntaxe.

2. 2. Expression syntaxique des actants sémantiques

Les actants sémantiques s'expriment de façon privilégiée dans une phrase, à travers des structures syntaxiques dites régies. Comme illustré dans les études d'Anctil (2005 ; 2010) citées précédemment, ces structures régies posent parfois problème aux apprenants d'une langue, en particulier en ce qui a trait à l'utilisation des prépositions qui servent à introduire un actant (ex. *Il doute de la sincérité de ses propos*). Pour une même unité lexicale, plusieurs

2. Polguère (2011) distingue les prédicats sémantiques des **quasi-prédicats sémantiques** — des sens liants qui dénotent des entités, plutôt que des faits (TESTAMENT, ÉCLAT) — et des **noms sémantiques** — des sens non-liants qui dénotent des entités (FLEUR, ROCHE, ESCARGOT). Nous n'entrerons pas dans la présentation de ces catégories puisque notre propos porte essentiellement sur le verbe, un type de prédicat sémantique « pur ».

3. La métaphore des actants et des accessoires est héritée de Tesnière (1959), dont les travaux de syntaxe structurale ont fortement influencé la façon de décrire les unités lexicales dans l'approche Sens-Texte.

constructions sont possibles dans l'expression des actants, comme l'illustre l'extrait suivant, tiré du *Dictionnaire explicatif et combinatoire* (Mel'čuk et al., 1988), qui présente le régime du verbe INTERDIRE ('X interdit Y à Z').

Régime

Mod 1

1 = X	2 = Y	3 = Z
1. N	1. N 2. <i>de</i> V _{inf} 3. <i>que</i> PROP _{subj} obligatoire	1. à N

Comme on le constate dans cet extrait, les informations relatives au régime verbal sont importantes, car elles explicitent les contraintes d'expression des actants. Ce type de renseignement est systématiquement présenté dans les dictionnaires et autres ressources lexicales issus de l'approche Sens-Texte. Qu'en est-il du traitement du régime dans les dictionnaires de langue courants et dans ceux conçus au Québec, plus particulièrement ?

3. LE TRAITEMENT LEXICOGRAPHIQUE DES VERBES DANS TROIS DICTIONNAIRES QUÉBÉCOIS

3. 1. Le corpus analysé

Les verbes du corpus constitué pour les fins de notre exploration lexicographique sont tirés d'une liste restreinte de 27 verbes de déplacement proposée par Garcia-Debanc et ses collaborateurs (2009). Ces chercheurs ont proposé, pour le niveau d'enseignement primaire, un enseignement lexical au service de la production écrite, mettant en jeu des activités d'observation et de classement de verbes de déplacement employés en discours. Les verbes de déplacement appartiennent au vocabulaire courant et sont fortement mobilisés dans les récits auxquels sont exposés les enfants, ce qui justifie le choix du corpus.

Le tableau qui suit présente l'ensemble des verbes retenus⁴ ainsi que leur forme propositionnelle, que nous avons nous-mêmes dégagée. Dans la mise en évidence du schéma actanciel des verbes, nous n'avons pas systématiquement répertorié l'ensemble des constructions syntaxiques possibles (incluant les diverses prépositions introduisant un complément) ni le caractère obligatoire ou non d'un actant en syntaxe. Les parenthèses servent quant à elles à indiquer une composante définitionnelle faible.

4. Les verbes du corpus étant pour la plupart polysémiques, nous n'avons retenu que les acceptions faisant référence à un déplacement. Par exemple, BONDIR a été considéré au sens de « s'élancer en faisant un bond » (ex. *Le lion bondit sur sa proie.*), mais pas au sens métaphorique de « tressaillir sous l'effet d'une émotion vive » (ex. *Elle bondit de joie en apprenant la nouvelle.*).

ALLER : <i>X va à Y</i>	ERRER : <i>X erre dans Y</i>	NAVIGUER : <i>X navigue sur Y (vers Z)</i>	SAUTER : <i>X saute (vers Y)</i>
ARRIVER : <i>X arrive à Y (de Z)</i>	FLÂNER : <i>X flâne dans Y</i>	PARCOURIR : <i>X parcourt Y</i>	SAUTILLER : <i>X sautille vers Y</i>
ATTEINDRE : <i>X atteint Y</i>	FRANCHIR : <i>X franchit Y</i>	RAMPER : <i>X rampe (vers Y)</i>	TRAINER : <i>X traine Y (vers Z)</i>
BONDIR : <i>X bondit (vers Y)</i>	GAGNER : <i>X gagne le lieu Y</i>	SE RAPPROCHER : <i>X se rapproche (de Y)</i>	TRAVERSER : <i>X traverse Y</i>
COURIR : <i>X court dans Y</i>	GALOPER : <i>X galope</i>	REVENIR : <i>X revient de Y</i>	TRÉBUCHER : <i>X trébuche sur Y</i>
S'ÉCHAPPER : <i>X s'échappe de Y</i>	GAMBADER : <i>X gambade (dans Y)</i>	RÔDER : <i>X rôde dans l'endroit Y</i>	VENIR : <i>X vient chez Y</i>
S'ENFUIR : <i>X s'enfuit de Y</i>	NAGER : <i>X nage (dans Y)</i>	ROULER : <i>X roule (vers Y)</i>	VOLER : <i>X vole</i>

Les verbes de cette liste peuvent être classés à l'intérieur de quatre catégories principales (mais non exhaustives)⁵ :

- des verbes « à polarité initiale », qui mettent l'accent sur le lieu d'origine du déplacement : S'ÉCHAPPER, S'ENFUIR ;
- des verbes « à polarité finale », qui mettent l'accent sur le lieu d'arrivée du déplacement : ARRIVER, ATTEINDRE, GAGNER ;
- des verbes « à polarité médiane », qui mettent l'accent sur le lieu parcouru ou traversé durant le déplacement : ERRER, FLÂNER, RÔDER, TRAINER, FRANCHIR, PARCOURIR, TRAVERSER ;
- des verbes ayant plutôt trait à la manière de se déplacer : BONDIR, GALOPER, GAMBADER, NAGER, NAVIGUER, RAMER, RAMPER, ROULER.

Ces verbes contrôlent tous au moins deux actants, dont le premier correspond au sujet syntaxique et le second désigne le lieu de départ ou d'arrivée du déplacement (polarité initiale ou finale), ou encore l'endroit où celui-ci a lieu (polarité médiane et manière de se déplacer). On peut prévoir que l'expression de ces actants sera contrainte, notamment dans le cas où ils sont introduits par une préposition. De plus, plusieurs des verbes du corpus admettent que certains de leurs actants sémantiques ne soient pas actualisés syntaxiquement (ex. *Il est arrivé à l'hôtel à 18 heures* vs *Il est arrivé à 18 heures*). Ces caractéristiques constituent autant d'éléments à considérer dans l'analyse des descriptions qu'en font les dictionnaires.

3. 2. Les dictionnaires retenus

Notre réflexion ayant en partie une visée didactique, nous avons retenu pour notre analyse trois dictionnaires québécois utilisés dans les milieux d'enseignement francophones.

Le *Multidictionnaire de la langue française (6^e édition)* est un ouvrage incontournable au Québec, très présent dans les classes du secondaire et

5. Pour une discussion approfondie sur la classification des verbes de déplacement, voir Aurnague, Garcia-Debanc, 2016.

de la fin du primaire, comme le révèlent les résultats d'une enquête sur les dictionnaires et leurs usages dans les écoles québécoises (Tremblay, Plante, Fréchette-Simard, 2018). Ce dictionnaire, qui vise à décrire le « bon usage du français au Québec », s'avère un outil précieux pour la rédaction en ce qu'il met l'accent sur les difficultés que peut rencontrer un scripteur, qu'elles soient d'ordre orthographique, grammatical ou typographique. En ce sens, les descriptions se veulent parfois plus normatives que descriptives et une place importante est accordée aux québécismes et aux anglicismes, dans un souci d'affirmation d'un français québécois standard. De consultation rapide et aisée, ce dictionnaire ne prétend pas à l'exhaustivité en ce qui a trait à la polysémie : les définitions sont simples et le nombre d'exemples est généralement limité.

Antidote 9 constitue la dernière mouture de l'outil informatique conçu par la firme *Druide informatique*. Cette ressource n'est disponible qu'en format électronique, moyennant des frais d'acquisition. Elle est accessible dans de nombreuses écoles du Québec (environ la moitié des 300 répondants à l'enquête citée précédemment affirme disposer du logiciel). *Antidote 9* regroupe une dizaine de dictionnaires (définitions, synonymes, antonymes, cooccurrences, etc.) ; il contient aussi plusieurs outils d'aide à la rédaction, dont des guides grammaticaux, un correcteur ainsi que des dizaines de « filtres », qui permettent d'analyser les textes sous différents angles, à des fins de révision. La description lexicographique proposée par *Antidote* est d'une grande qualité et très exhaustive quant à la polysémie des vocables. Des exemples illustrent chaque acception, en nombre restreint, puisqu'un dictionnaire de citations et un autre de cooccurrences viennent compléter l'outil. Pour les fins de notre analyse, nous considérons uniquement le contenu du dictionnaire de définitions.

Usito est le plus jeune des trois dictionnaires. Issu de travaux lexicographiques menés à l'Université de Sherbrooke par le groupe de recherche *Franqus*, ce dictionnaire propose une description du français standard en usage au Québec. Accessible en ligne, ce dictionnaire jouit d'une certaine popularité dans les écoles du Québec à travers les licences d'utilisation proposées aux établissements d'enseignement et les liens explicites avec certains documents ministériels, dont la liste orthographique du ministère de l'Éducation (MELS, 2014). Ce dictionnaire est très riche en ce qui a trait à la polysémie et aux synonymes et présente l'avantage d'être conforme à la terminologie de la grammaire nouvelle.

3. 3. Critères d'analyse des articles dans les dictionnaires retenus

Afin de mener une analyse du traitement des verbes dans les trois dictionnaires retenus, nous avons créé un tableau synthèse, dans lequel nous avons dégagé la structure prédicative de chacun des verbes examinés, pour ensuite relever un certain nombre d'informations constituant autant de critères d'analyse. Nous avons d'abord vérifié si le dictionnaire fournissait une indication quant au caractère transitif ou intransitif du verbe. Nous avons ensuite observé la définition, afin de voir si les actants sémantiques du verbe décrit y apparaissaient. Les exemples fournis dans l'article ont également fait l'objet d'un examen, afin de vérifier si ceux-ci contenaient l'expression des actants du verbe et en particulier la présence des prépositions régies.

Voici un extrait du tableau comparatif constitué, pour les verbes *arriver* et *s'échapper*.

Dictionnaire analysé	Indications régime	Définition	Exemples	Autres informations	Remarques
ARRIVER <i>X (= qqn ou qqch) arriver à Y (= endroit) en provenance de Z (= endroit)</i>					
<i>Antidote</i>	TRANSITIF INDIRECT (auxiliaire être)	arriver à : atteindre (l'endroit où l'on se rend) : Définition à l'aide d'un synonyme qui n'a pas le même régime. Il y a un typage de Y.	Arriver à New York, à la maison, au cinéma. : avec Cl, mais sujet implicite à cause de l'infinitif <i>absolument - Vous êtes arrivés en retard</i> : emploi absolu mentionné		On qualifie ARRIVER de verbe transitif indirect (contrairement au verbe ALLER, présenté comme intransitif)
<i>Multidictionnaire</i>	VERBE INTRANSITIF	parvenir à destination : Définition sous forme d'un synonyme qui régit la même préposition. Y fait partie de la définition.	Joël est arrivé à la maison. : L'exemple contient un Cl malgré l'indication verbe intransitif		
<i>Usito</i>	V. Le régime est ensuite précisé pour chaque acception.	aboutir à Cette définition à l'aide d'un synonyme chapeaute les différents sens de déplacement d'ALLER, pour lesquels le régime est explicité. V. intr. Parvenir à l'étape fixée; parvenir à destination : Ça semble plutôt être l'emploi absolu du verbe. V. tr. indir. ARRIVER À, CHEZ, DEVANT, EN, ETC. (+ lieu) : On mentionne les prépositions permettant d'introduire Y. V. tr. indir. ARRIVER DE (+ lieu) . Arriver en provenance de : On mentionne la préposition permettant d'introduire Z.	<i>Pour V. intr.</i> Arriver en voiture, en vélo. Marchandises arrivées par train. Votre taxi est arrivé. Elle vient juste d'arriver. Arriver le dernier. Arriver en retard. Il « avait la désagréable habitude d'arriver à l'improviste, comme s'il était chez lui » (Fr. Noël, 1983). <i>impers.</i> Il est arrivé un colis pour vous. <i>Pour V. tr. indir.</i> Arriver à Québec, à Montréal. Arriver chez ses parents. Arriver devant l'hôpital. Ils sont arrivés en Italie. « Nous arrivâmes à la maison plus tard que d'habitude, ce soir-là » (F. Leclerc, 1946). <i>Pour V. tr. indir.</i> Arriver du travail. Il « arrivait de Paris, l'œil frais et allumé malgré le décalage horaire » (M. Proulx, 1996). <i>nuance impers.</i> « Des immigrants, il en arrivait de partout, mais surtout d'Irlande » (J. O'Neil, 1989).	Devant les emplois transitifs, on mentionne en note "verbe intransitif en grammaire traditionnelle".	Les exemples illustrent bien les nombreuses constructions possibles. On mentionne des emplois impersonnels.
S'ÉCHAPPER <i>X (= être animé) s'échappe de Y (= lieu) [vers Z (= lieu)]</i>					
<i>Antidote</i>	PRONOMINAL	s'enfuir, s'en aller : Définition sous forme de synonymes ayant un régime similaire.	Les prisonniers se sont échappés. : montre l'emploi absolu S'échapper d'un cours : construction transitive indirecte avec DE	(auxiliaire ÊTRE)	
<i>Multidictionnaire</i>	VERBE PRONOMINAL	s'enfuir : Définition sous forme d'un synonyme qui régit la même préposition.	Ils se sont échappés de la prison. : construction transitive indirecte avec DE	À la forme pronominale, le participe passé de ce verbe s'accorde toujours en genre et en nombre avec son sujet. Les lapins se sont échappés du clapier.	Comme le verbe est qualifié de pronominal, on n'a aucune information sur le fait que le verbe a d'autres actants sémantiques, bien que Y apparaisse dans l'exemple.
<i>Usito</i>	V. Pron. S'ÉCHAPPER (DE) La préposition est indiquée.	se sauver, s'enfuir (de) : Définition sous forme de synonymes ayant un régime similaire. La préposition régie par S'ENFUIR figure entre parenthèses.	S'échapper de prison Lion qui s'échappe d'un zoo : deux exemples de construction transitive indirecte avec DE « une femme hurla. Un Allemand avait laissé son doque s'échapper » (Ch. Brouillet, 2002). : forme causative avec le verbe LAISSER, Y n'est pas exprimé		On mentionne le sens métaphorique (<i>S'esquiver, sortir d'une manière discrète (de)</i>)

À partir d'une analyse fine des données recueillies, nous avons pu formuler un certain nombre d'observations, que nous présentons maintenant.

4. LE RÉGIME VERBAL DANS LES DICTIONNAIRES : UN TRAITEMENT INCOMPLET ET INÉGAL

Nous avons divisé la présentation de nos observations en décrivant le traitement du régime pour trois catégories de verbes : transitifs directs, transitifs indirects et pronominaux.

4. 1. Les verbes transitifs directs du corpus et leur description

Pour les verbes transitifs directs du corpus examiné (*atteindre, franchir, gagner, parcourir, quitter, rejoindre, traverser*), nous ne remarquons pas de problème de description du régime verbal, dans la mesure où chacun des ouvrages indique bien qu'il s'agit de verbes transitifs. *Antidote* et *Usito* spécifient dans tous les cas « verbe transitif **direct** », alors que le *Multidictionnaire* ne précise le caractère « direct » que pour *atteindre*.

Les définitions ne mettent pas clairement en évidence le premier actant du verbe, sous-entendu par l'infinitif servant de noyau à la définition, ce qui s'explique sans doute par le fait que le premier actant n'est pas contraint sémantiquement avec ces verbes. Ils pourraient en effet avoir comme premier actant tant un sujet tant animé (ex. *Les explorateurs ont atteint l'autre rive*) qu'inanimé (ex. *Ce tronç a franchi des dizaines de kilomètres avant d'atteindre l'île*). L'existence du deuxième actant, plus contraint sémantiquement parce qu'il doit dénoter un lieu, n'est pas toujours explicitement mise en évidence. Si on le retrouve clairement indiqué entre parenthèses dans certaines définitions (ex. *Multidictionnaire* : ATTEINDRE : *arriver (dans un lieu)* ; *Antidote* : *Atteindre, parvenir à (un endroit)*), il est parfois intégré directement à la définition (ex. *Usito* : FRANCHIR : *passer par-dessus un obstacle matériel*) ou sous-entendu par une préposition figurant dans la définition (ex. *Antidote* : PARCOURIR : *aller dans tous les sens à travers*). À noter aussi qu'aucun des ouvrages n'indique explicitement le caractère obligatoire de l'expression du deuxième actant sémantique, pourtant essentielle avec ces verbes.

Le fait que les dictionnaires définissent parfois le sens des verbes par des synonymes plutôt que par des définitions analytiques ne contribue pas à mettre en lumière la structure actancielle de l'unité lexicale décrite ni à fournir des indices quant à la façon d'exprimer syntaxiquement ses actants sémantiques. Par exemple, *Antidote* définit le verbe *atteindre* par « se rendre jusqu'à », utilisant un synonyme transitif indirect pour définir un verbe transitif direct ; un utilisateur peu avisé pourrait être tenté de produire la forme erronée **atteindre jusqu'à*. Anctil (2011) fait d'ailleurs mention de ce type d'erreurs en rapportant des confusions de régime entre des termes synonymes comme **interdire les paysans de s'aventurer* (sous l'influence d'*empêcher les paysans de s'aventurer*), ou *se diriger *à la caverne* (sous l'influence d'*aller/se rendre à la caverne*).

Les exemples choisis pour illustrer l'emploi des verbes transitifs sont par contre appropriés dans les trois dictionnaires, même s'ils sont généralement plus nombreux dans *Antidote* et *Usito* que dans le *Multidictionnaire*. Ainsi,

un usager pourrait, en s'appuyant sur les exemples, dégager le régime des verbes décrits et s'appuyer sur l'information fournie dans ces exemples pour utiliser correctement le verbe dans une production écrite.

4. 2. Les verbes transitifs indirects du corpus et leur description

C'est pour les verbes transitifs indirects que le traitement dans les ouvrages consultés est le plus inégal. Rappelons que d'un point de vue sémantique, tous les verbes de déplacement examinés contrôlent un ou plusieurs actants correspondant aux lieux qui désignent soit l'origine du déplacement (polarité initiale), soit la destination (polarité finale), soit un « lieu de passage » (polarité médiane). Même les verbes dont le sens évoque principalement une manière de se déplacer sous-entendent sémantiquement ces lieux (ex. *Elle rampa de la chambre à la cuisine pour s'échapper*). Dans tous les cas, ces actants sémantiques peuvent (ou doivent) être exprimés syntaxiquement, ce dont devraient rendre compte les ouvrages afin d'aider les usagers à construire correctement des phrases contenant ces verbes.

Or, dans les ouvrages, nombre de ces verbes sont décrits comme intransitifs. Par exemple, si on fait abstraction des verbes dénotant une manière de se déplacer, le *Multidictionnaire* décrit comme intransitifs les verbes ARRIVER, ERRER, FLÂNER et VENIR, verbes pour lesquels l'expression syntaxique d'au moins un actant sémantique est attendue. Cette description a sans doute à voir avec l'analyse du régime de ces verbes en grammaire traditionnelle, dans laquelle le complément du verbe correspondant au deuxième actant sémantique était considéré comme un « complément circonstanciel de lieu ». Une telle description pose pourtant problème, puisque le dictionnaire devrait indiquer que l'actant **doit** être exprimé. L'exemple le plus éloquent est sans doute le verbe ALLER, dont le complément est obligatoire et intimement lié au sens du verbe : 'X va à l'endroit Y'. En grammaire moderne, ce complément est considéré comme un complément indirect du verbe, puisqu'il ne présente pas les caractéristiques d'un complément de phrase non dépendant du verbe : il n'est ni déplaçable (*À la plage, il va), ni effaçable (*Il va), ni dédoublable (*Il va, et cela se passe à la plage). L'attachement à la grammaire traditionnelle – ou l'absence d'une tradition lexicographique qui préciserait systématiquement les actants des unités lexicales, comme c'est le cas dans la théorie Sens-Texte – perpétue donc des descriptions incohérentes qui s'avèrent peu utiles pour l'usager. Autre incohérence, alors que le verbe est décrit comme intransitif, sa définition implique des actants sémantiques et, dans les exemples, ce verbe figure accompagné d'un complément. La spécification du caractère intransitif de verbes résolument transitifs se retrouve également dans *Antidote*, sauf pour *arriver*, qui est décrit comme transitif indirect, ce qui correspond davantage à la description qu'on en fait en grammaire moderne⁶.

6. Nous avons par contre constaté que PARTIR, qui ne faisait pas partie de notre corpus, mais correspond à un antonyme d'ARRIVER, est décrit comme intransitif.

À ce chapitre, les descriptions lexicographiques d'*Usito* sont conformes à la grammaire moderne, et distinguent, pour chacun des verbes mentionnés, son emploi « intransitif » (qui correspond en quelque sorte à l'emploi absolu du verbe) et son emploi « transitif indirect ». Une petite icône « GT » (pour « grammaire traditionnelle ») apparaît d'ailleurs à la suite de la mention *V. tr. indir.* et spécifie, lorsqu'on clique dessus, « Verbe intransitif en grammaire traditionnelle », en renvoyant en hyperlien à un article thématique intitulé « Nouvelles orientations grammaticales ».

Pour ce qui est des définitions elles-mêmes, si on y retrouve parfois les actants sémantiques correspondant aux lieux d'origine ou d'arrivée du déplacement, ils ne sont pas systématiquement mis en évidence. C'est *Usito* qui spécifie le plus souvent cette information (c'est nous qui soulignons) :

FLÂNER : *Se promener au hasard et sans hâte // flâner dans, sur, etc. (+ lieu).*

ATTEINDRE : *Atteindre (un lieu) en se déplaçant.*

GAMBADER : *Faire des gambades, s'ébattre, folâtrer joyeusement // gambader à côté de, dans, sur, etc. (+ lieu)*

Lorsque les verbes contrôlent à la fois un complément direct et un complément indirect (verbe ditransitif), comme c'est le cas pour *TRAINER* ('X traîne Y vers Z'), ce n'est pas indiqué non plus.

Enfin, aucune mention n'est faite du caractère obligatoire des compléments. C'est donc en dernier recours dans les exemples que l'on peut identifier les façons d'exprimer les actants, sans toutefois pouvoir véritablement vérifier le caractère obligatoire ou non de leur expression. À cet égard, les exemples fournis dans *Usito* sont les plus éclairants, car des marques typographiques (majuscules rouges) permettent d'identifier rapidement les constructions possibles pour l'expression du deuxième ou troisième actant du verbe, tel que l'illustrent les extraits suivants.

RAMPER JUSQU'À, VERS, ETC. Serpent qui rampe vers sa proie. « Maïna re morses ramper lourdement jusqu'à l'eau » (D. Demers, 1997)

RÔDER AUTOUR DE, PRÈS DE, ETC. Voleur qui rôde autour de la maison.

VOLER AU-DESSUS DE, AUTOUR DE, DANS, ETC. Voler dans le ciel, dans les airs.

4. 3. Le cas des verbes pronominaux

Notre corpus de verbes ne contenait que trois verbes pronominaux (S'ÉCHAPPER, S'ENFUIR, SE RAPPROCHER), dont le traitement présente quelques particularités. Précisons d'abord que S'ENFUIR est un verbe essentiellement pronominal et qu'il fait l'objet d'une entrée distincte dans les trois ouvrages consultés⁷. S'ÉCHAPPER et SE RAPPROCHER sont quant à eux des verbes occasionnellement pronominaux, dont l'emploi pronominal est par conséquent décrit sous l'entrée du verbe correspondant.

7. À souligner que dans le *Multidictionnaire*, il faut malgré cela inscrire « enfuir » dans la barre de recherche pour accéder à l'article du verbe, « s'enfuir » menant à l'article de la lettre « S ».

Le verbe s'ENFUIR implique sémantiquement un deuxième actant qui correspond au lieu d'où l'on s'enfuit ('X s'enfuit de Y'), voire un troisième (l'endroit où l'on trouve refuge). Ces actants ne sont pas obligatoirement exprimés syntaxiquement, comme en témoignent les seuls exemples fournis dans *Antidote* (*Les prisonniers se sont enfuis*) et le *Multidictionnaire* (*Elles se sont enfuies par la porte arrière*). Dans le *Multidictionnaire* et dans *Usito*, la mention « pronominal » remplace les informations sur le régime du verbe. La mention « intransitif », que l'on trouve dans *Antidote*, renforce l'impression que le verbe s'ENFUIR ne peut être suivi d'un complément.

Pour ce qui est des définitions, celles proposées dans le *Multidictionnaire* (*s'échapper*) et dans *Antidote* (*s'en aller rapidement ; s'éloigner pour échapper à un danger*) ne mettent pas en lumière le deuxième actant de s'ENFUIR, ce qui laisse supposer qu'une construction transitive de ce verbe serait erronée, impression renforcée par la mention « intransitif » dans *Antidote*. Comme le démontre l'article ci-dessous, *Usito* est beaucoup plus explicite quant à l'existence du deuxième actant (*un lieu*). Les premiers exemples présentent des constructions sans compléments, mais on fournit ensuite un exemple dans lequel apparaît le deuxième actant du verbe, et trois exemples dans lesquels c'est le troisième actant qui est exprimé. Dans les deux cas, on mentionne quelles prépositions sont régies par le verbe et on propose un typage des actants (+ *lieu*).

s'enfuir [sɑ̃fɥiʁ] v. pron.

S'éloigner d'un lieu en fuyant, prendre la fuite.

⇒ DÉGUERPIR, FUIR, S'ÉCHAPPER, S'ÉVADER, SE SAUVER, FAM. DÉCAMPER, DÉTALER, PRENDRE LA POWDRE D'ESCAPETTE.

S'enfuir en courant.

S'enfuir rapidement, à toute vitesse.

S'enfuir avec qqn.

Il a réussi à s'enfuir.

« il tourna les talons et s'enfuit à toutes jambes » (Ch. Mistral, 1988).

– S'ENFUIR DE (+ lieu).

Ils se sont enfuis de prison.

– S'ENFUIR À, DANS, VERS, ETC. (+ lieu)

S'enfuir à l'étranger.

Il s'est enfui dans sa chambre.

« Pour échapper aux troubles, la population s'est enfuie vers le sud et le nord » (La Presse, 2007).

Pour ce qui est des deux verbes occasionnellement pronominaux (S'ÉCHAPPER et SE RAPPROCHER), l'acception qui nous concerne figure dans les trois ouvrages au bas de l'article du verbe correspondant (ÉCHAPPER et RAPPROCHER), surmontée de la mention « pronominal », masquant encore une fois l'existence du deuxième actant syntaxique (*X s'échappe de Y ; X se rapproche de Y*). Si l'emploi sans complément est illustré par des exemples dans *Usito* et dans *Antidote*, on retrouve aussi des exemples dans lesquels le deuxième actant est exprimé, ce qui montre bien que ces verbes sont transitifs. Enfin, seul *Usito* fournit explicitement une information relative à la façon d'exprimer syntaxiquement ce deuxième actant : *Se rapprocher* : « *se rapprocher (de)*. *Venir plus près (de)* ». C'est aussi le seul ouvrage qui mentionne l'emploi réciproque du verbe : *X se rapproche de Y* devient *X et Y se rapprochent*.

5. CONCLUSION

Notre analyse du traitement du régime verbal dans trois dictionnaires québécois nous conduit à formuler quelques constats. D'abord, si les définitions sont généralement détaillées dans les ouvrages examinés (sauf dans certains cas où les verbes sont définis par un synonyme), la structure actancielle n'est pas explicitement mise en valeur et doit ainsi être inférée à partir des exemples proposés. Cependant, ces derniers ne sont pas toujours assez nombreux pour rendre compte des diverses constructions possibles et du caractère obligatoire ou non des compléments. À ce chapitre, seul *Usito* fait une mention explicite des constructions régies par le verbe lorsque celui-ci contrôle un ou plusieurs actants introduits par des prépositions. C'est aussi ce dictionnaire qui fait une plus grande place au typage des actants : dans le corpus de verbes de déplacement, lorsque les prépositions régies sont mises en évidence, elles sont suivies de l'indication + *lieu*. En ce qui concerne la prise en compte de la grammaire nouvelle, dont l'enseignement est largement répandu au Québec, seul *Usito* propose un traitement et une description des unités lexicales qui en rend compte, en spécifiant le caractère transitif direct et indirect des verbes. Cela ne résout cependant pas les problèmes de mise en évidence des actants eux-mêmes dans la définition ni la question des indications relatives au régime, ce qui nous amène à formuler quelques recommandations lexicographiques afin d'améliorer les descriptions des verbes dans les articles de dictionnaire.

1. Mettre mieux en évidence l'existence des actants sémantiques d'une unité lexicale à l'intérieur même de la définition, ainsi que le typage de ces actants – nécessaire pour comprendre les contraintes d'emploi ;
2. Lister toutes les prépositions régies pouvant accompagner un verbe transitif indirect donné (le schéma de régime) ;
3. Indiquer le caractère obligatoire ou non du (ou des) complément(s) ;
4. Fournir plusieurs exemples illustrant l'emploi du verbe, avec son ou ses compléments ;
5. Adopter la terminologie de la grammaire moderne, pour être conforme à ce qui est enseigné dans les classes.

Le dernier point soulève pour nous la nécessité d'un travail sur la terminologie grammaticale. Par exemple, comment nommer les verbes ditransitifs ? Ce terme n'apparaît pas dans les descriptions lexicographiques des dictionnaires que nous avons examinés. De plus, on n'indique pas systématiquement la nature des compléments impliqués (direct ou indirect), alors que l'étude des verbes en classe met toujours cette information en évidence. Quant à l'emploi du terme « pronominal », pourquoi vient-il gommer les indications de transitivité ?

Si un encodage plus systématique et cohérent faciliterait le processus de consultation des ouvrages et, potentiellement, une meilleure utilisation des verbes en contexte de production écrite, il faut quand même que les utilisateurs eux-mêmes soient formés à la consultation efficace de l'outil. Ainsi, ce qui nous a permis d'analyser en profondeur les articles examinés, ce sont nos connaissances en lexicologie et lexicographie. Par exemple, avant même de consulter l'article de dictionnaire d'un verbe, nous avons cherché à dégager

nous-mêmes la structure actancielle de celui-ci, en fonction d'un sens donné (si le verbe était polysémique). Ces hypothèses ont ensuite été validées à travers notre lecture des articles et notre capacité à retrouver l'indication des actants – et du régime – dans la définition ou les exemples. Ces connaissances et habiletés pourraient être enseignées aux enseignants et aux élèves afin qu'ils deviennent des utilisateurs avertis des ouvrages lexicographiques. Des pistes pédagogiques devront être proposées en ce sens afin que les compétences dictionnaires soient mieux développées et puissent être mises au service de l'écriture, notamment pour ce qui est de la découverte du régime verbal. Une consultation ciblée sur cet aspect, menée en amont ou pendant une situation d'écriture, est ainsi susceptible de conduire les élèves à préciser et à clarifier non seulement le sens d'un verbe, mais également ses emplois.

Ophélie TREMBLAY
Université du Québec à Montréal

Dominic ANCTIL
Université de Montréal

Bibliographie

- ANCTIL, D. 2005. *Maîtrise du lexique chez les étudiants universitaires : typologie des problèmes lexicaux et analyse des stratégies de résolution de problèmes lexicaux*. « Mémoire de maîtrise non publié », Université de Montréal, Montréal.
- ANCTIL, D. 2010. *L'erreur lexicale au secondaire analyse d'erreurs lexicales d'élèves de 3e secondaire et description du rapport à l'erreur lexicale d'enseignants de français* « Thèse », Université de Montréal, Montréal.
- Antidote : version 9* [Logiciel]. Montréal : Druide informatique.
- AURNAGUE, M., GARCIA-DEBANC, C. 2016. « Enseignement du lexique à l'école primaire et modélisations linguistiques : exemples d'activités portant sur des verbes de déplacement strict », *Pratiques*, n° 169, p. 169-170.
- BOIVIN, M.-C., PINSONNEAULT, R. 2008. *La grammaire moderne : Description et éléments pour sa didactique*. Montréal, Québec : Beauchemin/Chenelière Éducation.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, H., MARTEL, P., MASSON, C.-É., MERCIER, L. 2014. *Dictionnaire Usito*. Sherbrooke : Les Éditions Delisme.
- CHARTRAND, S.-G. 1996. « Apprendre la grammaire par la démarche active de découverte », dans S.-G. Chartrand (éd.), *Pour un nouvel enseignement de la grammaire* (2e éd.). Montréal, Québec : Les Éditions Logiques, p. 197-225.
- DE VILLERS, M.-É. 2015. *Multidictionnaire de la langue française* (6e éd.). Montréal : Québec Amérique.
- GARCIA-DEBANC, C., DUVIGNAU, K., DUTRAIT, C., GANGNEUX, M. 2009. « Enseignement du lexique et production écrite : Un travail sur les verbes de déplacement à la fin de l'école primaire », *Pratiques*, n° 141-142, p. 208-232.
- GARCIA-DEBANC, C., GANGNEUX, M. 2015. « L'Enseignement de la synonymie à l'école primaire : État des lieux et recherches innovantes pour une articulation entre enseignement du lexique et production écrite », *Études de linguistique appliquée*, vol. 178, n° 2, p. 143-164.

- NADEAU, M., FISHER, C. 2006. *La grammaire nouvelle, la comprendre et l'enseigner*. Montréal, Québec : Gaëtan Morin.
- LEFRANÇOIS, P., LAURIER, M. D., LAZURE, R., CLAING, R. 2008. Évaluation de l'efficacité des mesures visant l'amélioration du français écrit du primaire à l'université : Suivi de la situation linguistique, étude 9. Montréal : Office québécois de la langue française.
- MEL'ČUK, I. *et al.*, 1984, 1988, 1992, 2000. *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain : Recherches lexico-sémantiques*. 4 vol. Montréal : Presses de l'université de Montréal.
- MEL'ČUK, I. 1997. *Vers une linguistique Sens-Texte : Leçon inaugurale*. Paris : Collège de France.
- MEL'ČUK, I., CLAS, A., POLGUÈRE, A. 1995. *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- MEL'ČUK, I., POLGUÈRE, A. 2007. *Lexique actif du français. L'apprentissage du vocabulaire fondé sur 20000 dérivations sémantiques et collocations du français*. Bruxelles : De Boeck.
- MELEUC, S. 1999. *Didactique de la conjugaison : le verbe autrement*. Paris : Bertrand-Lacoste.
- MELEUC, S. 2000. « Pour un traitement lexical du verbe », *Le français aujourd'hui*, n° 131, p. 63-75.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. 2014. *Liste orthographique à l'usage des enseignantes et des enseignants : français, langue d'enseignement*. Repéré à http://www.franqus.ca/MELS/liste_orthographique/outil_de_recherche/ (page consultée le 10 août 2017)
- POLGUÈRE, A. 1998. « La théorie Sens-Texte », *Dialangue : bulletin de linguistique*, vol. 8-9, p. 9-30.
- POLGUÈRE, A. 2008. *Lexicologie et sémantique lexicale : Notions fondamentales* (2e éd.). Montréal : Presses de l'Université de Montréal, (« coll. Paramètres »).
- POLGUÈRE, A. 2011. « Perspective épistémologique sur l'approche linguistique Sens-Texte », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris XX*, p. 79-114.
- POLGUÈRE, A. 2014. « From writing dictionaries to weaving lexical networks », *International Journal of Lexicography*, vol. 27, n° 4, p. 396-418.
- POLGUÈRE, A. 2016. *Lexicologie et sémantique lexicale : Notions fondamentales* (3e éd.). Montréal : Presses de l'université de Montréal.
- TESNIÈRE, L. 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.
- TREMBLAY, O., PLANTE, I., FRÉCHETTE-SIMARD, C. 2018. « Les enseignants et le dictionnaire : sentiments, attitudes motivationnelles, connaissances déclarées et pratiques personnelles d'utilisation », *Formation et profession*, vol. 26, n° 3, p. 57-80.